

RÉGULARISATION DE LA TICFE au titre de l'exercice clos le :

1A Valeur ajoutée \*\* (en €) au titre de l'exercice clos le :

ANNEXE 4

Feuillelet 1 : quantités consommées

Nom / raison sociale de l'entreprise ou du site consommateur :  
 Personne à contacter (courriel, téléphone) :  
 Nom et adresse de l'émetteur des factures :

ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES QUANTITÉS D'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, OU LORS DU DERNIER EXERCICE CLOS, RÉPARTIES ENTRE USAGES TAXABLES À Tarif PLEIN ET À Tarif RÉDUITS, USAGES EXEMPTÉS, EXONÉRÉS OU EN FRANCHISE.

article 266 quinquies C du code des douanes

à compléter par les opérateurs utilisant de l'électricité à un usage Exempté, exonéré, ou taxé à Tarif réduit

Quantités d'électricité taxées à Tarif réduit																				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	
Electricité livrée et facturée (KWh)*	Réduction chimique ; électrolyse ; procédés métallurgiques (KWh)*	Electricité > 50% du coût de fabrication (KWh)*	Fabrication de produits minéraux non métalliques (KWh)*	Production de produits énergétiques (KWh)*	Production d'électricité (KWh)*	Compensation des pertes réseau (KWh)*	Total des quantités exonérées, exemptées ou en franchise (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Tarif 2 €/MWh (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Tarif 5 €/MWh (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Tarif 7,5 €/MWh (KWh)*	IHEI Tarif 0,5 €/MWh (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Tarif 1 €/MWh (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Tarif 2,5 €/MWh (KWh)*	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Tarif 5,5 €/MWh (KWh)*	Transports par train, tramway, câble, métro, trolleybus, et bus électriques Tarif 0,5 €/MWh (KWh)*	Centres de stockage de données numériques avec consommations annuelles >=1 kWh par € de la VA, pour les quantités excédant 1 GWh/an Tarif 12 €/MWh (KWh)*	Exploitants d'aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique avec consommation d'électricité > 222 Wh par euro de VA Tarif 7,5 €/MWh (KWh)*	Navires stationnant à quai dans les ports et engins Tarif 0,5 €/MWh (KWh)*	Total des quantités taxées à Tarif Réduit (KWh)*	
							Somme des colonnes B à G												Somme des colonnes I à T	
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
<b>TOTAL</b>																				
							Pourcentage d'exonération / exemption : (Total I / Total A) X 100								Pourcentage des quantités admises au bénéfice d'un Tarif réduit : (Total R / Total A) X 100					

II = Installation industrielle  
 IIEI = Installation industrielle électro-intensive /  
 IHEI = Installation hyperélectro-intensive

(\*) Arrondi au KWh le plus proche

(\*\*) VA = (CA défini au 1586 sexies CGI incluant les exportations) –



L'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :  
 – vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;  
 – vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;  
 – vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.  
 Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://bit.ly/relationconfiancedouane>

RÉGULARISATION DE LA TICFE au titre de l'exercice clos le :

1A Valeur ajoutée \*\* (en €) au titre de l'exercice clos le :

Nom / raison sociale de l'entre-prise ou du site consommateur ;  
 Personne à contacter (courriel, téléphone);  
 Nom et adresse de l'émetteur des factures ;

ANNEXE 4

ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES QUANTITÉS D'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉES L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, OU LORS DU DERNIER EXERCICE CLOS, RÉPARTIES ENTRE USAGES TAXABLES À Tarif PLEIN ET À Tarif RÉDUITS, USAGES EXEMPTÉS, EXONÉRÉS OU EN FRANCHISE.

article 266 quinquiés C du code des douanes

à compléter par les opérateurs utilisant de l'électricité à un usage exempté, exonéré, ou taxé à Tarif réduit

Montants de TICFE à Tarif réduits, dus

														Régularisation						
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	
Electricité livrée et facturée (KWh)**	Total des quantités exonérées, exemptées ou en franchise (KWh)**	Total des quantités taxées à Tarif Réduit (KWh)**	Quantités taxables à Tarif plein (KWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Tarif 2 €/MWh	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Tarif 5 €/MWh	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI Tarif 7,5 €/MWh	IIEI Tarif 0,5 €/MWh	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Tarif 1 €/MWh	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Tarif 2,5 €/MWh	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone Tarif 5,5 €/MWh	Transports par train, tramway, câble, métro et trolleybus Tarif 0,5 €/MWh	Centres de stockage de données numériques, consommations annuelles >=1 kWh par € de VA, pour les quantités excédant 1 GWh/an Tarif 12 €/MWh	Exploitants d'aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont la consommation d'électricité est > 222Wh par euro de VA Tarif 7,5 €/MWh	Navires stationnant à quai dans les ports et engins Tarif 0,5 €/MWh	TICFE due à Tarif plein : 22,50 € / MWh	TICFE due à Tarif réduit	TICFE due (hors TVA incidente)	TICFE payée (hors TVA incidente)	Différence Indiquer si positive ou négative	
Colonne A du feuillet 1*	Colonnes H du feuillet 1*	Colonne U du feuillet 1*	A - (H + U)*	Colonne I du feuillet 1 X 2*	Colonne J du feuillet 1 X 5*	Colonne K du feuillet 1 X 7,5*	Colonne L du feuillet 1 X 0,5*	Colonne M du feuillet 1 X 1*	Colonne N du feuillet 1 X 2,5*	Colonne O du feuillet 1 X 5,5*	Colonne P du feuillet 1 X 0,5*	Colonne Q du feuillet 1 X 12*	Colonne R du feuillet 1 X 7,5*	Colonne T du feuillet 1 X 0,5*	D X 22,5	Somme des colonnes E à P	Q + R	Figurant sur les factures	S - T	
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
<b>TOTAL</b>															€	€	€	€	€	
																			<b>Régularisation</b>	€

NB : le tarif de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité est fixé au 8 de l'article 266 quinquiés C du code des douanes.  
 II = installation industrielle / IIEI = Installation industrielle électro-intensive / IIEI = Installation hyperélectro-intensive

(\*) Les quantités sont exprimées en KWh : convertir en MWh avant d'effectuer l'opération  
 (\*\*) VA = (CA défini au 1586 sexies CGI incluant les exportations) - (achats soumis à TVA incluant importations)

installations concernées	Ratio d'électro-intensité	Tarif
IIEI 1	> 3 KWh	2 €/MWh
IIEI 2	compris entre 1,5 KWh et 3 KWh	5 €/MWh
IIEI 3	< 1,5 KWh	7,5 €/MWh
IIEI	> 6 KWh	0,5 €/MWh
IIEI fuite de carbone 1	> 3 KWh	1 €/MWh
IIEI fuite de carbone 2	compris entre 1,5 KWh et 3 KWh	2,5 €/MWh
IIEI fuite de carbone 3	< 1,5 KWh	5,5 €/MWh
Total consommations électriques 12 mois (colonne A) (KWh) VA (€)		KWh/€ de la VA

Si total T négatif : demande de remboursement à adresser au service des douanes.  
 Si total T positif : TICFE à acquitter auprès de l'administration des douanes et droits indirects.

La TICFE est arrondie à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1. La somme arrondie est celle faisant l'objet de la régularisation, colonne S. Les autres sommes, versées mensuellement, peuvent être indiquées en nombres décimaux.



L'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :  
 - vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;  
 - vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;  
 - vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.  
 Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://bit.ly/relationconfiancedouane>